

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.374**

**Extension Zone
Industrielle n°3 à
L'ISLE
D'ESPAGNAC :
cession de terrain
au groupe NVL**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

EXTENSION ZONE INDUSTRIELLE N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN AU GROUPE NVL

Le groupe NVL, spécialisé dans les activités de services informatiques, souhaite poursuivre son développement et nous a fait part de son intérêt pour acquérir le lot n°15, cadastré AB218 et AC200, d'une surface de 3 954 m², situé sur l'extension de la ZI n°3.

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 118 620 € HT pour une surface totale de 3 954 m² (soit 30 € HT le m²).

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

DE VENDRE au groupe NVL, sis Z.A. Les Montagnes – BP 5 – 16430 CHAMPNIERS, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, le lot n°15, cadastré AB218 et AC200, d'une surface de 3 954 m², au prix convenu de 118 620 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition du groupe NVL, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, ledit lot afin de déposer le permis de construire puis de débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette à l'article 7015 – Budget annexe développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 décembre 2007

Affiché le :

11 décembre 2007